

# «Récap pense-bête»

## DOSSIER SOCIAL ETUDIANT - Campagne 2026

### Le Dossier social étudiant (DSE), c'est quoi ?

C'est le dossier unique qui permet aux étudiants et aux futurs étudiants de demander une bourse et/ou un logement étudiant dans une résidence Crous pour pouvoir faire des études au titre de l'année universitaire 2026-2027.

### Le DSE en 30 secondes

(pour vous aider à informer rapidement les usagers)

- Le DSE permet de demander une bourse et/ou un logement étudiant en résidence Crous
- La demande se fait en ligne uniquement sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)
- Elle doit être réalisée entre mars et le 31 mai
- Il faut faire la demande même sans connaître son orientation
- Le DSE est à renouveler chaque année

### Points de vigilance

- Ne pas attendre les résultats Parcoursup pour faire sa demande
- Faire son DSE le plus tôt possible (impérativement avant le 31 mai) pour participer à la phase d'attribution des logements
- Vérifier régulièrement son suivi de dossier et répondre aux demandes de pièces

### Dates clés



### FAQ – répondre aux questions

#### Je suis en terminale, que dois-je faire ?

- Je dois faire mon DSE dès maintenant (avant le 31 mai), même si je n'ai pas encore mes résultats d'examen ou mon affectation dans l'enseignement supérieur.

#### Je ne connais pas encore ma future formation, est-ce que je peux faire le DSE ?

- Oui. Il est important de faire sa demande sans attendre. Il sera possible d'ajuster son dossier plus tard si besoin en contactant l'assistance.

#### Je veux demander un logement étudiant au Crous, est-ce que je dois faire un DSE ?

- Oui. Le DSE est la démarche obligatoire pour pouvoir demander un logement en résidence universitaire. Pour les étudiants internationaux (hors DSE), il faut attendre l'ouverture de la phase complémentaire le 7 juillet 2026 directement sur le site <https://trouverunlogement.lescrous.fr>

#### Je pense ne pas avoir droit à une bourse, est-ce utile de faire un DSE ?

- Un simulateur en ligne est disponible sur le site du Crous. Les résultats sont indicatifs. Il est conseillé de faire un DSE. Le Crous étudie chaque situation, cela permet de vérifier ses droits et reste nécessaire pour une demande de logement.

#### Je ne suis pas boursier au lycée, est-ce que je peux quand même avoir une bourse pour mes études ?

- Les critères et les barèmes ne sont pas les mêmes dans l'enseignement supérieur. Ils sont plus larges pour permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une bourse. Vérifiez votre éligibilité avec le simulateur en ligne sur le site du Crous.

#### Comment faire la demande ?

- La demande se fait en ligne sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr) avant le 31 mai 2026. Il faut avoir ou se créer un compte, remplir le dossier et déposer les pièces justificatives demandées.

#### Combien de temps prend le traitement du dossier ?

- Le traitement du DSE peut prendre plusieurs semaines. Il est donc important d'anticiper et de faire sa demande le plus tôt possible. Les DSE déposés avant le 31 mai 2026 avec une demande de logement associée sont traités en priorité. Les dossiers déposés après le 31 mai sont considérés comme hors délais et sont traités au fil de l'eau après les dossiers prioritaires. Le temps de traitement est plus long.

#### Faut-il refaire un DSE chaque année ?

- Oui. Le DSE doit être renouvelé chaque année pour la rentrée suivante.

### Contact

Pour les étudiants, en cas de problème lors de la procédure, contacter l'assistance du site : [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)

Toutes les informations sur le DSE sont disponibles sur :

[www.crous-grenoble.fr/bourses-et-aides-financi%C3%A8res/faire-une-demande-de-bourse/](https://www.crous-grenoble.fr/bourses-et-aides-financi%C3%A8res/faire-une-demande-de-bourse/)